

## À propos du bilinguisme de l'empereur Julien : un réexamen

Bien que sa famille tire ses origines de Thrace (<sup>1</sup>), Claudio Flavius Julianus (332-363), qui naquit sans doute à Constantinople (<sup>2</sup>), ville qu'il dit aimer comme sa mère, eut pour langue maternelle le grec. Personne ne conteste ce point. Trois auteurs contemporains attestent pourtant que Julien pouvait se targuer d'une connaissance du latin, sans toutefois préciser quelle était l'étendue de ce bilinguisme. On comprend donc pourquoi les biographes modernes de l'empereur Apostat ont tant varié dans leur appréciation touchant à ce qui reste une *vexata quaestio* : sa maîtrise de la langue de Rome. N'accordant aucun crédit au témoignage d'Ammien Marcellin (<sup>3</sup>), O. Seeck pense que Julien n'a jamais étudié le latin en profondeur : «wie es scheint, hatte man nicht einmal für nötig gehalten, ihn das Lateinische, die Sprache des Hofes und des Heeres, der Gesetze und der Gerichte, gründlich erlernen zu lassen» (<sup>4</sup>). C'est un jugement semblable, même s'il est un peu plus nuancé, qu'émet E. A. Thompson (<sup>5</sup>). D'autres auteurs reconnaissent à Julien des compétences en latin à des degrés divers. J. Bidez opte pour une connaissance acquise uniquement par la pratique. Évoquant l'éducation reçue à Constantinople, il écrit : «il ne dut pas non plus apprendre la langue de l'armée, du droit et de l'administration. Plus tard, il sut assez de latin. Il se peut qu'il l'ait appris en hâte peu avant de passer les Alpes, ou bien par la pratique, en fréquentant les officiers et les fonctionnaires au début de son séjour en Gaule» (<sup>6</sup>). G. Dagron pense que «Julien n'a pas été préparé à l'Empire». «C'est tardivement», écrit-il (<sup>7</sup>), «qu'il se perfectionne en latin, mais c'est une obligation de sa fonction». J. Bouffartigue dit que «Julien n'a jamais été un véritable bilingue, malgré la très forte pression qu'exerçait le latin en

(1) JULIEN, *Misopogon* 367 C.

(2) JULIEN, *Or.* 7, 235 A-D et *Epist.* 59, 443 B-C.

(3) XVI, 5, 7. Cf. *infra*.

(4) *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, IV, Berlin, 1911, p. 208.

(5) *The Emperor Julian's Knowledge of Latin* dans *CR* 58, 1944, p. 49-51 [= 64, 1950, p. 51-53]. Contre ce jugement négatif, voir B. BALDWIN, *The Caesares of Julian* dans *Klio* 60, 1978, p. 453 et n. 40 [repris dans *Studies on Late Roman and Byzantine History, Literature and Language*, Amsterdam, 1974, p. 171-188 (p. 175, n. 40)].

(6) *La vie de l'Empereur Julien*, Paris, 1930, p. 52-53.

(7) *Aux origines de la civilisation byzantine : langue de culture et langue d'État* dans *RH* 241, 1969, p. 36.

Orient au IV<sup>e</sup> s.»<sup>(8)</sup>. Pour C. J. Classen, en revanche, Julien avait une bonne maîtrise du latin. C'est, selon lui, durant son séjour à Vienne et à Paris qu'il aurait perfectionné sa connaissance de la langue de Rome au point de pouvoir l'utiliser pour s'adresser à ses soldats<sup>(9)</sup>.

Le flou qui caractérise ces jugements vient en partie du fait que, depuis l'abbé de La Blèterie (1697-1772)<sup>(10)</sup>, toute l'historiographie relative à l'empereur Julien le présente comme tourné vers l'hellénisme<sup>(11)</sup>. Or, on sait que les défenseurs de l'hellénisme sont aussi des adversaires de la romanisation de l'Empire. L'attitude de Libanios est sans équivoque à cet égard<sup>(12)</sup>. Mais est-ce le cas de Julien, philhellène certes, mais aussi le plus romain des empereurs ? Pour parvenir à une appréciation plus satisfaisante de son bilinguisme, je propose de réexaminer un à un les éléments du dossier en commençant par les témoignages littéraires.

1. Les témoignages d'Ammien Marcellin, d'Eutrope et de Libanios. — Le texte principal relatif à la connaissance du latin de Julien se trouve chez Ammien Marcellin (XVI, 5, 7)<sup>(13)</sup>. Dans le portrait élogieux qu'il brosse de l'empereur, l'historien qualifie la connaissance du latin de Julien en recourant à une expression elliptique : *super his aderat Latine quoque disserendi sufficiens sermo*, que E. Galletier traduit par «en outre, il avait aussi en latin une certaine facilité d'élocution». Cette appréciation vient conclure une énumération des centres d'intérêt et des compétences de Julien, où l'accent est placé sur le soin qu'il mettait à ses tâches intellectuelles : il était expert en poésie, dans l'art oratoire et en histoire. La phraséologie d'Ammien Marcellin est loin d'être banale<sup>(14)</sup>. L'élément central est le terme *sermo*, lequel, à la différence de *lingua*, renvoie à l'utilisation effective de la langue<sup>(15)</sup>. Le géronatif *disserendi* restreint le champ de *sermo* en l'orientant vers l'oralité<sup>(16)</sup>. Le verbe *disserere* est souvent employé avec un

(8) *L'Empereur Julien et la culture de son temps*, Paris, 1992, p. 500.

(9) *Julian und die Römer* dans WJA 26, 2002, p. 151-170.

(10) Sur cet érudit janséniste, Cl. MOATTI, *L'abbé de La Blèterie (1697-1772) : de l'érudition à la politique* dans MEFrim 107, 1995, p. 121-143.

(11) Tout à fait révélatrice à ce point de vue est la remarque de G. Bardy (*La question des langues dans l'Église ancienne*, Paris, 1948, p. 125) «Julien rompt avec toute la tradition par son culte de l'hellénisme», même s'il reconnaît (p. 125, n. 3) que «Julien n'ignorait pas le latin, mais il le parlait mal et ne l'écrivait pas volontiers».

(12) Cf. *infra*.

(13) Ce texte est cité parmi les *testimonia* par J. BIDEZ-F. CUMONT (éd.), *Imp. Caesaris Flavii Claudii Epistulae Leges Poemata Fragmenta Varia*, Paris, 1922, p. 1.

(14) Même si P. de Jonge (*Philological and Historical Commentary on Ammianus Marcellinus XVI*, Groningen, 1972, p. 45) ne soulève aucune question à son sujet.

(15) Varro (*De lingua Latina VI*, 64) rattache *sermo* à *serere* «entrelacer».

(16) *Disserere* a souvent le sens de «exposer oralement» (cf. CICÉRON, *Fam. XII*, 7, 2) ou de «prononcer un mot» (APULÉE, *Mét. VII*, 3).

adverbe<sup>(17)</sup>, mais l'expression *Latine/Graece disserere* ne se trouve que chez trois auteurs antérieurs au passage qui nous occupe<sup>(18)</sup>. Une de ces trois occurrences, proche de l'expression d'Ammien Marcellin<sup>(19)</sup>, apparaît dans un chapitre de la *Vie de Claude* de Suétone (42, 1), où l'empereur félicite un barbare capable de discourir en grec et en latin<sup>(20)</sup> : *cuidam barbaro Graece ac Latine disserenti: ‘cum utroque’, inquit, ‘sermone nostro sis paratus’*. C'est clairement à une connaissance orale de la langue qu'il est fait allusion ici. Ammien Marcellin, qui se souvient peut-être de l'usage taciteen du verbe, régulièrement employé pour introduire un discours<sup>(21)</sup>, fait sans doute, lui aussi, référence à la capacité de Julien à manier *oralement* la langue latine, non à ses compétences à composer en latin des textes, littéraires ou non. Enfin, le participe pris comme adjectif *sufficiens* semble n'avoir presque jamais été utilisé en parlant de connaissances linguistiques. On trouve bien le verbe *sufficere* chez Ausone (*Epicedion* 9-10) dans une phrase qui qualifie les compétences linguistiques en grec de Julius Ausonius, le père du poète : *sermone impromptus Latio, uerum Attica lingua / suffecit culti uocibus eloquii*. R. P. H. Green<sup>(22)</sup> a rapproché ces vers de l'expression d'Ammien Marcellin. Chez Ausone, toutefois, le verbe *suffecit* n'est pas employé de façon absolue, mais avec un complément *culti uocibus eloquii*, qui implique que l'homme avait une certaine éloquence en grec<sup>(23)</sup>. Le rapprochement nous éclaire toutefois sur un point : *sufficiens* ne doit pas être pris dans un sens minimaliste. Une confirmation est donnée par une phrase de l'*Epitome de Caesaribus*<sup>(24)</sup> relative au trilinguisme de Septime Sévère : *Latinis litteris sufficienter instructus, Graecis sermonibus eruditus, Punica eloquentia promptior*. L'adverbe *sufficienter*, dont la première attestation apparaît au début du *Conte d'Amour et Psyché d'Apulée*<sup>(25)</sup>, doit se traduire par «adéquatement».

(17) *TLL*, V/1, 1464 (LACKENBACHER).

(18) *TLL*, *ibid.*, I, 43-48.

(19) Les deux autres n'envisagent pas l'expression orale (CICÉRON, *Att. IX*, 4, 3 et DICTYS DE CRÈTE, *Epist. Sept.*, p. 1, 16 EINSENHUT).

(20) J. KAIMIO, *The Romans and the Greek Language*, Helsinki, 1979, p. 134.

(21) G. MORGAN, *Disserere and edisserere in Tacitus* dans *Latomus* 62, 2003, p. 646.

(22) *The Works of Ausonius*, Oxford, 1991, p. 276.

(23) J. N. ADAMS, *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge, 2003, p. 356, n. 109.

(24) PS. AURELIUS-VICTOR, *Epitome de Caesaribus* 20, 8 (cf. F. MILLAR, *Local Cultures in the Roman Empire* dans *JRS* 58, 1968, p. 130). La notice que lui consacre l'*Histoire Auguste* (SHA, *Vita Seu. I*, 4) dit : *in prima pueritia, priusquam Latinis Graecisque litteris imbueretur, quibus eruditissimus fuit...*

(25) MÉT. IV, 28, 6 : *at uero puellae iunioris tam praecipua tam praeclara pulchritudo nec exprimi ac ne sufficienter quidem laudari sermonis humani penuria poterat*. Voir M. ZIMMERMAN et alii, *Apuleius Madaurensis Metamorphoses. Books IV-28-35, V and VI, 1-24. The Tale of Cupid and Psyche. Text, Introduction and Commentary*, Groningen, 2004, p. 40-41.

Le *sufficiens* d'Ammien me paraît avoir le même sens. Je traduirais donc la phrase de l'historien de cette façon : «en plus de ces qualités, il avait une compétence adéquate à manier la parole aussi en latin»<sup>(26)</sup>.

Sans doute, dans le portrait qu'il brosse de Julien, Ammien Marcellin reprend-il le *topos* de la παιδεία, particulièrement exploité par Suétone et par les auteurs de l'*Histoire Auguste*. Il est de bon ton en effet, quand on présente un personnage de haut rang, de décrire son éducation, ses goûts littéraires et ses aptitudes intellectuelles<sup>(27)</sup>. Mais ce respect des convenances ne peut constituer un argument pour dévaloriser le témoignage de l'historien ou pour le considérer comme empreint de condescendance. Ammien Marcellin, très attentif aux phénomènes d'altérité linguistique, accorde en effet beaucoup d'importance aux connaissances linguistiques de ses personnages. Voici quelques exemples. – La cruauté de Gallus César, le demi-frère de Julien, est illustrée par une anecdote où intervient la langue. Gallus errait le soir à travers les tavernes et les carrefours en s'informant *en langue grecque qu'il connaissait fort bien* de l'opinion de chacun sur sa propre personne (XIV, 1, 9 [cf. *infra*]). – Citant l'historien Timagène comme source *super origine prima Gallorum*, Ammien Marcellin le caractérise comme *et diligentia Graecus et lingua* (XV, 9, 2), ce qui est sans doute une façon de souligner que lui-même est un hellénophone<sup>(28)</sup>. – Le préfet du prétoire Strategius Musonianus est qualifié par l'expression *facundia sermonis utriusque clarus*. Sous Constantin II, ce personnage de haut rang fut choisi comme interprète pour mener une enquête sur les Manichéens (XV, 13, 1-2)<sup>(29)</sup>. Il était en réalité trilingue, car il maîtrisait sans doute aussi l'araméen. – La mention du bilinguisme apparaît encore à propos du garde du corps Antoninus, *protector* en 357/358, un déserteur romain qui, grâce à sa connaissance des deux langues (XVIII, 5, 1 :

(26) J. C. Rolfe me paraît avoir bien cerné le sens de l'expression en traduisant : «beside all this he had at his command adequate fluency also in Latin conversation». La traduction italienne de A. Selem insiste aussi sur l'oralité («Inoltre parlava con sufficiente scorrevolezza il latino») de même que celle de O. Veh («... und besaß schließlich noch hinreichende Sprachkenntnis, um sich lateinisch unterhalten zu können»). C. D. Yonge, en revanche, atténue un peu la portée de l'expression : «to all these accomplishments was added a very tolerable degree of eloquence in the Latin language».

(27) H.-I. MARROU, *Mousikos Anēr. Étude sur les scènes de la vie intellectuelle figurant sur les monuments funéraires romains*, Grenoble, 1938, p. 226-227 et les notes 93-94.

(28) On mentionnera en outre deux cas de *code-switching* : (1) Ammien Marcellin dit suivre l'ouvrage d'Hermapion pour donner la traduction grecque des hiéroglyphes gravés sur les obélisques transportés à Rome (XVII, 4, 17-23) ; (2) il donne en grec une parole du philosophe Coeranius (XXIX, 2, 25).

(29) J. W. DRIJVERS, *Ammianus Marcellinus 15.13.1-2 : Some Observations on the Career and Bilingualism of Strategius Musonianus* dans *CQ* 46, 1996, p. 532-537 et D. Woods, *Strategius and the 'Manichaeans'* dans *CQ* 51, 2001, p. 255-264.

*utriusque linguae litteras sciens),* avait appris les secrets stratégiques de l'armée romaine en Orient, savoir qu'il mit au service de Sapor<sup>(30)</sup>. – Plus curieux, Ammien Marcellin mentionne les langues utilisées lors du dialogue entre Valentinien I et le philosophe épirote Iphiclès (XXX, 5, 8-10)<sup>(31)</sup>. Lors de la *legatio* épirote qui s'arrête en 375 à Carnuntum en Pannonie I, Valentinien aurait compris Iphiclès en lui répondant dans la même langue, c'est-à-dire en grec (*Graece respondit*). Si l'on suit la conjecture de Henri de Valois, reprise dans les éditions de V. Gardthausen et de Ch. U. Clark (*genuino percunctando sermone quos noscitabat*)<sup>(32)</sup>, il faut comprendre que Valentinien aurait ensuite interpellé l'assemblée dans la langue de l'endroit (*genuino sermone*), c'est-à-dire en grec et en latin, puisqu'à cette époque l'Illyricum était divisé en deux diocèses latins, Pannonia et Dacia, et en un grec, Macedonia<sup>(33)</sup>. – Enfin, on trouve chez Ammien Marcellin des mentions régulières d'interprètes, qui interviennent notamment lors de la campagne en Perse (XIX, 11, 5 et 6 ; 12)<sup>(34)</sup>, et des mots étrangers, dont l'historien tente parfois de donner le sens<sup>(35)</sup>.

Si Ammien Marcellin manifeste autant d'importance pour les problèmes de langue en général et pour les compétences linguistiques de Julien en particu-

(30) A. H. M. JONES - R. R. MARTINDALE - J. MORRIS, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, I (A.D. 260-395) [= PLRE], Cambridge, 1971, *Antoninus* (4), p. 74-75 et J. MATTHEWS, *The Roman Empire of Ammianus*, Londres, 1989, p. 71.

(31) Voir la note de L. Angliviel de la Beaumelle dans l'édition de la CUF (VI, Paris, 1999, note complémentaire 280, p. 226), pour qui la «précision linguistique tient peut-être à la volonté d'Ammien de renforcer l'image du philosophe en usant de la langue propre à sa discipline». Les circonstances de la rencontre expliquent sans doute aussi l'utilisation des langues : Iphiclès a peut-être voulu éviter d'utiliser la langue officielle de la cour pour informer Valentinien sans être compris de tous.

(32) G. Sabbah imprime le texte, peu satisfaisant, des manuscrits *quod non scitabat*. Il faut comprendre alors que Valentinien s'adresse à nouveau à Iphiclès.

(33) D'après M. Colombo (*Il bilinguismo di Valentiniano I* dans *RhM* 150, 2007, p. 396-406, spéc. p. 403), Valentinien aurait dialogué en 375 avec Iphiclès par le truchement d'un interprète (qu'Ammien Marcellin ne mentionne pas pour ne pas rompre le caractère dramatique du récit) et se serait ensuite adressé aux assistants, au cours d'une audience publique, dans le dialecte de Pannonie. Le bilinguisme de Valentinien serait donc latin/pannonien et non latin/grec, comme on le pense généralement. Il me paraît toutefois difficile d'établir si le dialecte de Pannonie était encore vivant au IV<sup>e</sup> s., puisque la langue latine est diffusée dans cette région au moins depuis l'époque de Tibère, comme le note Velleius Paterculus (II, 110, 5 : *in omnibus autem Pannoniis non disciplinae tantummodo, sed linguae quoque notitia Romanae*).

(34) F. J. GUZMÁN ARMARIO, *Intérpretes militares y movimientos de información táctica en el frente oriental según Amiano Marcelino* dans *Aquila legionis* 5, 2004, p. 29-49.

(35) XXIII, 5, 4 ; XXIV, 2, 7.

(36) Á. SÁNCHEZ-OSTIZ, *Iulianus Latinus : la lengua cambiada de los personajes de Amiano Marcelino* dans Á. SÁNCHEZ-OSTIZ - J. B. TORRES GUERRA - R. MARTÍNEZ (éd.), *De Grecia a Roma y de Roma a Grecia : un camino de ida y vuelta*, Pamplona, 2007, p. 293-308.

lier<sup>(36)</sup>, c'est sans doute parce que lui-même a fait l'expérience du bilinguisme. Il fait partie des auteurs originaires de la *pars Orientis*, typiquement grecs, qui ont fait le choix d'écrire en latin<sup>(37)</sup>. La personnalité d'Ammien Marcellin a trois facettes : il est de langue grecque, originaire de Syrie, et écrit en latin. *Curialis* d'Antioche, ami intime de Libanios, qui passe pour un des défenseurs les plus acharnés des lettres grecques à la fin du IV<sup>e</sup> s., Ammien n'a pas hésité à écrire son histoire en latin plutôt qu'en grec. Il résume les traits principaux de sa personnalité en utilisant l'expression un peu énigmatique *miles quondam et Graecus...* *pro uirium explicau mensura* (XXXI, 16, 9). Apparaissant à la fin de son œuvre comme une σφραγίς, cette phrase souligne le mérite d'Ammien et son double visage. En de nombreux passages, il avoue être un hellénophone. En même temps, il assume pleinement son identité de *civis Romanus* et laisse transparaître son adhésion à la vision impériale romaine en utilisant, de façon répétée, le pronom *nos* et l'adjectif possessif *noster* pour désigner les Romains et les réalités romaines<sup>(38)</sup>. L'expression *miles quondam et Graecus*, quel que soit le sens qu'on lui donne<sup>(39)</sup>, établit un parallélisme et une solidarité entre Julien et l'historien<sup>(40)</sup>. Ammien Marcellin, qui donne de Julien une image très romaine, sait qu'il a un point commun avec son personnage, qui est lui aussi un *miles et Graecus*. Comme lui, il a dû s'imprégner de la langue et de la culture latines, même si les raisons de cette acculturation sont différentes. Certaines données tirées des *Res gestae* permettent de dire que l'historien a étudié le latin assez tôt, sans doute en autodidacte, plutôt qu'à l'école de grammaire. En 355, il était déjà bilingue, en tout cas pour la pratique orale. Dans son compte rendu de la participation à la mission d'Ursicin en Gaule, il apparaît tout à fait à l'aise dans l'exécution d'une charge délicate dans une région où l'on ne parle que le latin et au contact de soldats d'origine occidentale ou germanique (XV, 5, 24-31). Un peu plus tard, en 359, durant le siège de la place forte d'Amida, sur le Tigre, qu'il a personnellement vécu, Ammien ne semble pas avoir eu de problème pour communiquer avec les soldats gaulois transférés en Mésopotamie (XIX, 6, 3-5). Malgré une étude sans doute précoce du latin, Ammien Marcellin n'est probablement pas un parfait bilingue, mais un bilingue à dominance grecque, ce qui le rapproche de Julien. De là une sympathie naturelle.

Dans son *Breuiarium ab Urbe condita*, Eutrope, qui fut préfet du prétoire en 380-381, ne consacre à Julien que quelques lignes – 38 exactement dans l'édition Teubner. Pour concise qu'elle soit, cette notice comporte néanmoins une

(37) J. GEIGER, *Some Latin Authors from the Greek East* dans *CQ* 49, 1999, p. 613-616.

(38) M. COLOMBO, *Alcune questioni ammiane* dans *Romanobarbarica* 16, 2000, p. 24-25.

(39) Les nombreuses interprétations sont résumées par F. J. GUZMÁN ARMARIO, *El ultimo enigma de Amiano Marcelino. Ut miles quondam et Graecus* (XXXI, 16, 9) dans *BStudLat* 33, 2003, p. 542-556.

(40) GUZMÁN ARMARIO, *op. cit.* [n. 39], p. 552-554.

phrase sur le bilinguisme, qui apporte quelques données complémentaires (X, 16, 3) (<sup>41</sup>) : *liberalibus disciplinis adprime eruditus, Graecia doctior atque adeo ut Latina eruditio nequaquam cum Graeca scientia conueniret*. Les mots employés par l'abréviateur ont une connotation pédagogique très nette : *disciplina, eruditus, doctior, eruditio, scientia*. En particulier, l'expression très rare *Latina eruditio* (<sup>42</sup>) peut être rapprochée du début de la lettre 107 de saint Jérôme, qui concerne l'éducation de la fille de Laeta (*ad Laetam* 107, 9 : *sequatur statim et Latina eruditio ; quae si non ab initio os tenerum composuerit, in peregrinum sonum lingua corrumpitur et externis uitiis sermo patrius sordidatur*). Comme Quintilien l'avait fait au début de l'*Institution oratoire*, Jérôme envisage l'ordre dans lequel les deux langues doivent être étudiées : d'abord le grec, puis le latin. L'apprentissage du latin (*Latina eruditio*) doit suivre directement celui du grec, sinon on risque de voir apparaître des hellénismes dans la prononciation. La phrase d'Eutrope confirme le fait que Julien a bien suivi un *enseignement* de langue latine. Le terme *eruditio* désigne en effet une connaissance acquise et possédée et, à l'époque impériale, étend son action au domaine propre de l'*education* (<sup>43</sup>). La connaissance du latin de Julien ne serait pas le résultat d'un apprentissage sur le tas ni d'une entreprise d'autodidacte, mais bien celui d'un enseignement externe et structuré (<sup>44</sup>). Dans la phrase d'Eutrope, qui contient un juge-

(41) G. BONAMENTE, *Giuliano l'Apostata e il 'Breviario' di Eutropio*, Rome, 1986, p. 131-132, qui fait le lien avec l'*Epitaphios* de Libanios. – On peut se demander si la remarque d'Eutrope sur le bilinguisme de Julien n'est pas une façon de souligner le fait que Valens, le commanditaire du *Breviarium*, n'est pas bilingue (cf. n. 73).

(42) On trouve chez Cicéron *eruditio Graeca* (Ac. I, 4 : *quae sine eruditione Graeca intellegi non possunt*), expression qui désigne toutes les connaissances, essentiellement linguistiques, nécessaires à l'intelligence de la philosophie grecque. On trouvera par la suite l'expression seulement chez Rufin (deux occurrences). Voir *TLL*, V/2, 834, l. 13-14 (BURCKHARDT).

(43) A. Hus, Doctor, doctrina et les mots de sens voisin en latin classique dans *RPh* 48, 1974, p. 35-45.

(44) L'expression *utriusque linguae eruditus*, qui se trouve dans trois inscriptions au moins (*CIL*, VIII, 8500 = *ILS* 7761 [Sétif, 229p.] et *ILAig*, I, 1363 et 1364 = *AE*, 1903, 320 et 321 [Khamissa, IIIp.]), désigne des compétences linguistiques dans les deux langues acquises par un enseignement. La première inscription évoque M. Dalmatius Urbanus (mort à vingt-deux ans) dont le bilinguisme était exceptionnel, les deux autres sont les épitaphes des frères Vetidii, morts respectivement à dix-huit et vingt et un ans. Le plus jeune, Lucius Vetidius Maternus Vetidianus, est mort à Carthage, où il poursuivait ses études. Sur le grec et le latin dans l'enseignement de l'Afrique romaine, N. TLILI, *Des étudiants et des professeurs grecs en Afrique romaine* dans *Mésogeios* 7, 2000, p. 24-43. On citera aussi l'expression *litteris Graecis et Latinis [...] eruditus* (SALLUSTE, *Jugurtha* 95, 2). Voir KAIMIO, *op. cit.* [n. 20], p. 201 et n. 35 et M. DUBUSSON, *Utraque lingua* dans *AC* 50, 1981, p. 274-286 (spéc. p. 278). L'adjectif *eruditus* est utilisé par Cornélius Népos (*Thémistocle* 10, 1) à propos de la connaissance de la langue perse dont Thémistocle pouvait se targuer et par Tite-Live (IX, 36, 3) au sujet de l'apprentissage de l'étrusque par

ment relatif, non pas absolu, sur les deux formations reçues par Julien, opposées l'une à l'autre, le versant latin n'est pas présenté négativement. Ce qui est souligné par Eutrope, c'est le caractère évolutif de l'*eruditio Latina* de Julien, quel que soit son degré d'avancement, opposé à l'état achevé de sa *scientia Graeca* (45). La finalité de l'apprentissage de langue latine reçu par Julien et la formation à laquelle il l'a conduit n'étaient pas comparables aux objectifs que poursuivait l'étude du grec. Nous retrouvons là l'opposition bien connue entre enseignement purement utilitaire du latin et apprentissage du grec à des fins plus désintéressées.

Un troisième auteur parle des connaissances latines de Julien : le rhéteur Libanios, qui entretenait des liens très étroits avec l'empereur (46). Dans le discours XII [*Hypatikos*], 92 (II, 41-42 F.) (47), prononcé à Antioche le 1<sup>er</sup> janvier 363 lors de l'entrée en fonction de Julien comme consul pour la quatrième fois (48), le rhéteur assure que Julien avait une connaissance solide du latin, même s'il avoue ne pas l'avoir entendu lui-même, mais s'en remettre au jugement du Carthaginois. L'identité de ce personnage n'est pas précisée, mais on peut supposer qu'il s'agit d'un orateur latinophone qui s'était exprimé avant Libanios (49) : καὶ νικᾶς τοὺς μὲν ὄγητορας τῇ φιλοσοφίᾳ, τοὺς δ' αὐτὸν φιλοσόφους τῇ ὄγητορείᾳ, τῇ ποιήσει δὲ ἀμφοτέρους, ὥσπερ αὐτὸν τοὺς ποιητὰς ἀμφοτέροις ἐκείνοις καὶ νὴ Δία γε πάντας οὓς ἔφην, θατέρῳ φωνῇ τελεώτατα ἔχούσῃ. λέγω δὲ οὐκ αὐτὸς ἐπαίνων, ἀλλά με πέπεικεν ὁ Καρχηδόνιος ἐκεῖνος. Un jugement analogue revient dans l'*Epitaphios* (XVIII, 21 [II, 245, 20 F.]), qui date de 365 ou 368 (50) : Ἡν οὖν ἐκείνῳ παντοδαπὴ σοφίᾳ συνειλεγμένη καὶ δεικνυμένη, ποιηταί, ὄγητορες, γένη φιλοσόφων, πολλὴ μὲν Ἑλλὰς φωνῇ, οὐκ ὀλίγη δὲ ἀτέρα. Cette appréciation tout à fait positive – la litote est révélatrice – est confirmée, en des termes fort proches, par une remarque dans une lettre à Cléarque, de 361 (*Epist. 668* [X, 609 F.]), où le rhéteur, laissant éclater son admiration pour Julien, met à nouveau en parallèle la maîtrise des deux langues dont l'empereur peut s'enorgueillir : πρῶτος μὲν ἐν Ἑλλάδι φωνῇ, πρῶτος δὲ ἐν τῇ

Fabius Caeso. En outre, Ammien Marcellin (XXV, 10, 15) emploie *eruditus* pour qualifier le niveau d'instruction de l'empereur Jovien, jugé *mediocriter eruditus*.

(45) Une opposition similaire se trouve dans le *Dialogue des orateurs* de Tacite (30, 5) à propos de l'éloquence de Cicéron : *multa eruditio, plurimae artes et omnium rerum scientia*. *Eruditio* désigne l'acquisition du savoir étalée dans le temps, *scientia* le résultat de cet apprentissage.

(46) H.-U. WIEMER, *Libanios und Julian. Studien zum Verhältnis von Rhetorik und Politik im vierten Jahrhundert n. Chr.*, Munich, 1995.

(47) BIDEZ-CUMONT, *op. cit.* [n. 13], p. 1-2.

(48) WIEMER, *op. cit.* [n. 46], p. 151-188.

(49) Voir la note de A. F. Norman dans l'édition Loeb (*Libanius Selected Works*, I, Londres-Cambridge, 1969, p. 92).

(50) Sur la date, WIEMER, *op. cit.* [n. 46], p. 260-268.

**τῶν κρατούντων** (<sup>51</sup>). Pour désigner le latin, Libanios utilise ici une expression qui était très en vogue auprès des élites grecques du IV<sup>e</sup> s. (<sup>52</sup>). Loin d'être négative, elle souligne simplement le statut du latin, langue du pouvoir (<sup>53</sup>), différent de celui du grec, langue de culture. Le rhéteur entend faire clairement la distinction. Libanios, on le sait, était un adversaire acharné du latin (<sup>54</sup>), car il voyait dans la langue de Rome la cause majeure de l'abandon de la παιδεία traditionnelle et de la défection de ses élèves, séduits par l'ascension sociale que permettait précisément la connaissance de cette «langue des maîtres». Le rhéteur ami de Julien, qui fut de surcroît son maître, aurait sans doute préféré pouvoir affirmer que l'empereur ne connaissait que la langue des Hellènes, la seule, à ses yeux, qui soit digne du vrai lettré. Son objectivité l'honneur.

Ammien Marcellin est donc le seul auteur à émettre un jugement sur le latin de Julien sans envisager le grec. C'est certainement révélateur de l'état d'esprit de l'historien, qui veut insister sur le caractère proprement romain de l'Apostat. Eutrope et Libanios ne peuvent se départir de l'idée que Julien est un Grec qui sait le latin.

2. L'environnement familial. — Bien qu'il soit d'origine thrace, Julien affichait avec fierté son identité grecque. Dans le *Misopogon* (367 C), il dit aux citoyens d'Antioche : «non, comme je pensais que si vous étiez fils de Grecs, j'étais, moi, malgré mon origine thrace, un Grec par mes façons de vivre...» (<sup>55</sup>). C'est aussi l'image qu'il donnait à ses soldats. Les troupes occidentales de Gaule, en 358, souffrant de la faim, voyaient en lui un *Asianus Graeculus*, un «petit grec d'Asie» (Ammien Marcellin, XVII, 9, 3) (<sup>56</sup>). Comme empereur, Julien a toutefois essayé de trouver une identité commune à tout ce qui est grec et romain (<sup>57</sup>). À la fois les sentiments politiques de Julien et ses liens familiaux le rattachent

(51) L. HAHN, *Zum Sprachenkampf im römischen Reich bis auf die Zeit Justinians* (*Philologus, Supplementband, X/4*), Leipzig, 1907, p. 699, n. 70 ; U. CRISCUOLO, *Libanio, i Latini e l'impero* dans F. CONCA - I. GUALANDRI - G. LOZZA (éd.), *Politica, cultura e religione nell'impero romano (secoli IV-VI) tra Oriente e Occidente. Atti del Secondo Convegno dell'Associazione di Studi Tardoantichi*, Naples, 1993, p. 160, n. 20.

(52) THÉMISTIOS, *Or. 6, 71* [I, 106 Downey] (de 364, à Valentinien et Valens). Voir G. DAGRON, *L'Empire romain d'Orient au IV<sup>e</sup> siècle et les traditions politiques de l'hellenisme. Le témoignage de Thémistios* dans *T&M 3*, 1968, p. 72 et n. 214.

(53) DAGRON, *Origines op. cit.* [n. 7], p. 36-46.

(54) R. CRIBIORE, *The School of Libanios in Late Antique Antioch*, Princeton-Oxford, 2007, p. 206-212.

(55) Traduction de Chr. Lacombrade.

(56) Voir encore les sobriquets donnés à Julien César par les jaloux à la cour de Constance en 357/358 (XVII, 11, 1 : *litterionem Graecum*).

(57) J.-P. WEISS, *Julien, Rome et les Romains* dans R. BRAUN - J. RICHTER (éd.), *L'Empereur Julien. De l'histoire à la légende (331-1715)*, Paris, 1978, p. 124-140 (spéc. 133).

aux deux *partes* du monde gréco-romain. Son père, Iulius Constantius<sup>(58)</sup>, demi-frère de Constantin, était le fils de Constance Chlore et de sa seconde épouse Théodora. Né vers 292-293, il eut une vie difficile, à l'écart de la cour, obligé d'errer de ville en ville. Il était de langue latine, puisque c'est à Toulouse, où il était en semi-exil, qu'il reçut son éducation. Obligé de quitter l'Italie, il se retrouva à Corinthe, d'où il put regagner Constantinople, vers 330. Il y trouva la mort, assassiné en 337. Il est donc clair que le père de Julien connaissait les deux langues. La première épouse de Jules Constance fut Galla, qui mit au monde Gallus *apud Tuscos in massa Veternensi*<sup>(59)</sup>. Elle était à coup sûr latinophone. Le fils né de cette union, Fl. Claudius Constantius Gallus<sup>(60)</sup>, le demi-frère de Julien, naquit donc en Étrurie en 325/326. Ammien Marcellin, nous l'avons vu, dit à son sujet qu'il connaissait fort bien le grec (XIV, 1, 9) : *Graeco sermone, cuius erat impendio gnarus*, remarque qui implique que sa langue maternelle était le latin. Gallus séjourna longtemps dans la partie hellénophone de l'Empire, à Éphèse et à Macellum en Cappadoce, et acquit donc une solide connaissance du grec, dont les premiers rudiments ont pu lui avoir été enseignés à Rome. En secondes noces, Jules Constance épousa Basilina, la mère de Julien<sup>(61)</sup>. Elle mourut encore jeune, en 332/333, quelques mois après la naissance de Julien. De haute extraction, elle était la fille de Julius Julianus<sup>(62)</sup>, qui avait occupé de hautes fonctions, dont celles de préfet d'Égypte en 314 et de préfet du prétoire entre 315 et 324. De langue maternelle grecque, Julius Julianus, le grand-père de l'empereur Julien, dut sans doute connaître le latin vu les fonctions importantes qu'il occupait. Quant à Basilina, il y a de fortes chances pour qu'elle n'ait su que le grec, puisque son éducation fut confiée par son père à l'eunuque scythe Mardonios<sup>(63)</sup>.

Julien eut donc un père bilingue et une mère hellénophone dont rien ne permet de supposer qu'elle connaissait le latin. Selon un schéma tout à fait banal, les membres latinophones de l'entourage de Julien étaient donc probablement tous bilingues, tandis que les hellénophones ne connaissaient que le grec. On peut en conclure que l'environnement familial de Julien était majoritairement hellénophone, mais que le latin n'était pas exclu de ce paysage, même s'il est impossible de dire si Julien a pu prendre contact par ce biais avec la langue de Rome. Cet arrière-plan contraste quelque peu avec celui de l'autre branche de la descendance de Constance Chlore, celle issue de son union avec Hélène.

(58) *PLRE*, *Iulius Constantinus* (7), p. 226. Un arbre généalogique des seconds Flaviens se trouve dans l'ouvrage de P. RENUCCI, *Les idées politiques et le gouvernement de l'empereur Julien*, Bruxelles, 2000, p. 22.

(59) AMMIEN MARCELLIN XIV, 11, 27. *PLRE*, *Galla* (1), p. 382.

(60) *PLRE*, *Fl. Claudius Constantinus Gallus* (4), p. 224-225.

(61) *PLRE*, I, p. 148.

(62) *PLRE*, *Iulius Julianus* (35), p. 478-479.

(63) *Misopogon* 353 B.

Constantin I (dont la mère était hellénophone), qui sera le beau-père de Julien, était latinophone<sup>(64)</sup>, mais savait assez de grec pour mener une conversation dans cette langue<sup>(65)</sup>. Constantin, qui avait reçu une éducation soignée (donc bilingue), était bilingue à dominance latine, tandis que Constance, le troisième fils de Constantin, était probablement bilingue à dominance grecque<sup>(66)</sup>.

3. La vie de Julien. —Julien est Grec par son lieu de naissance et par son éducation. Il ne s'est jamais rendu à Rome. Lorsqu'il vint pour la première fois dans la partie occidentale, il avait vingt-trois ans. En décembre 354, il vint pour quelques mois à la cour de Milan, où il revint après un bref séjour à Athènes – entre juillet et septembre 355. Il est proclamé César le 6 novembre 355 à l'âge de vingt-quatre ans. Il se marie avec Hélène, fille de Constantin le Grand et sœur de Constance. À partir de décembre 355, il est envoyé en Gaule pour défendre la frontière menacée par les incursions barbares avec l'aide des généraux Ursicin et Marcellus. Il vécut d'abord à Vienne, puis à Paris, où il remplit ses fonctions officielles. C'est là, sans conteste, qu'il eut besoin du latin comme langue de communication, ne fût-ce que pour s'adresser à ses soldats. Il ressentit cette expérience dans la partie latinophone de façon négative, comme une barbarisation et un éloignement de la véritable culture. À en croire une brève lettre écrite de Gaule à Eumène et Pharianus (8 Bidez)<sup>(67)</sup>, qui furent sans doute ses condisciples à Constantinople, il s'étonne même d'être encore capable de parler le grec : Τὰ δὲ ἐμά, εἰ καὶ φθεγγούμην Ἑλληνιστί, θαυμάζειν ἄξιον· οὕτως ἐσμὲν ἐκβεβαρωμένοι διὰ τὰ χωρία, «quant à moi, c'est merveille que je réussisse encore à parler grec, tant les pays où je vis m'ont barbarisé»<sup>(68)</sup>. Le verbe ἐκβεβαρωμένοι, au parfait, est caractéristique. Il désigne un «processus de décadence et de dégradation d'un niveau de civilisation atteint précédemment» et s'applique bien ici au domaine linguistique, comme le montre l'adverbe Ἑλληνιστί<sup>(69)</sup>. Cette expérience de nostalgie et d'isolement intellectuel est comparable à celle vécue par Ovide lorsqu'il était en exil à Tomes sur les rives de la mer Noire, où le poète, dès la première année de sa relégation, éprouve la sensation d'avoir désappris le latin : *ipse mihi uideor iam dedidicisse Latine :/ nam didici Getice Sarmaticeque loqui* (*Tristes* V, 12, 57-58)<sup>(70)</sup>. Un sentiment

(64) HAHN, *op. cit.* [n. 51], p. 701-702.

(65) DAGRON, *Origines op. cit.* [n. 7], p. 36.

(66) JULIEN, *Or.* 7, 223 D.

(67) CLASSEN, *op. cit.* [n. 9], p. 153 et n. 8.

(68) Trad. J. Bidez.

(69) M. DUBUISSON, *Remarques sur le vocabulaire grec de l'acculturation dans RBPH* 60, 1982, p. 18-21 (spéc. p. 20).

(70) E. LOZOVAN, *Ovide et le bilinguisme* dans N. I. HERESCU (éd.), *Ovidiana*, Paris, 1958, p. 396-403 et F. DELLA CORTE, *Il «Geticus sermo» di Ovidio dans Opuscula*, VI, Gênes, 1978, p. 281-292. On verra aussi l'article plus général d'E. LOZOVAN, *Expatriation*

assez comparable est partagé par saint Jérôme, lors de son séjour en Palestine. Il se dit «désaccoutumé depuis longtemps de la langue latine et demi-barbare» [...] et iam diu absque usu linguae Latinae semibarbarumque...) (*Epist. 50 [Ad Domnionem], 2*)<sup>(71)</sup>. Même s'il y a certainement une part d'exagération dans de tels propos, ils sont révélateurs d'une imprégnation assez forte de l'autre langue dans un contexte monoglotte. Dans le cas de Julien, sa remarque, si toutefois elle reflète bien la réalité, implique qu'il a dû se servir presque exclusivement du latin pendant une période relativement longue.

4. Le contexte historique. — Alors que la fondation de Constantinople avait réduit Rome, dont l'hellénisation avait atteint son apogée sous les Antonins et les Sévères, au rang de capitale de la seule latinité, la *Pars Orientis* subit, tout au long du IV<sup>e</sup> s., une empreinte latine très marquée. Cette importance prise par le latin dans la partie hellénophone de l'Empire suscita des réactions virulentes, dont Libanios fut le principal acteur. L'influence du latin sur le grec se perçoit particulièrement bien dans les documents grecs d'Égypte, où abondent les emprunts au latin. C'est précisément au IV<sup>e</sup> s. que ces emprunts sont les plus nombreux<sup>(72)</sup>. À l'exception de Valens<sup>(73)</sup>, dont l'instruction était du reste très lacunaire<sup>(74)</sup>, et peut-être de son frère Valentinien<sup>(75)</sup>, né à Cibalae, en Pannonie, tous les empereurs de ce siècle sont bilingues, poursuivant ainsi une tradition qui remonte aux Julio-Claudiens<sup>(76)</sup>. Grâce à la *Vita Constantini*, nous sommes assez bien informés sur l'utilisation que Constantin faisait des langues grecque

*et bilinguisme* dans *Orbis* 4, 1955, p. 56-60. Chateaubriand éprouva un sentiment analogue lors de son exil à Londres : «j'eusse même oublié ma langue, car j'écrivais en anglais, et mes idées commençaient à se former en anglais dans ma tête» (*Mémoires d'Outre-Tombe*, 1<sup>re</sup> partie, livre 10, chap. 9 [éd. de la Pléiade, vol. I, p. 371]). D'autres exemples sont cités par E. DOBLHOFER, *Die Sprachnot des Verbannten am Beispiel Ovids* dans *Kontinuität und Wandel. Lateinische Poesie von Naevius bis Baudelaire. Franco Munari zum 65. Geburtstag*, Berlin, 1986, p. 100-116.

(71) P. HAMBLENNÉ, *L'apprentissage du grec par Jérôme : quelques ajustements* dans *REAug* 40, 1994, p. 353-364.

(72) Voir les statistiques établies par E. DICKEY, *Latin Influence on the Greek of Documentary Papyri. An Analysis of its Chronological Distribution* dans *ZPE* 145, 2003, p. 249-257.

(73) D'après l'exorde du discours 6 de Thémistios, de 364, qui mentionne explicitement la présence d'interprètes pour traduire simultanément ses paroles à l'intention des deux empereurs (71C = I, 106 Downey). Voir aussi 8, 105 C ; 9, 126 B (Valens ne sait pas le grec) et XI, 144 C-D (interprète latin de Valens pour les discours de Thémistios). Voir BARDY, *Question op. cit.* [n. 11], p. 125 et DAGRON, *Origines op. cit.* [n. 7], p. 37 et *Empire op. cit.* [n. 52], p. 72 et n. 214.

(74) AMMIEN MARCELLIN XXXI, 14, 5.

(75) Voir *supra* n. 33.

(76) KAIMIO, *op. cit.* [n. 20], p. 130-143. Cf. *infra* n. 138.

et latine. Il exigeait de ses soldats la connaissance du latin, dont l'influence dans l'armée atteint son point culminant au début du IV<sup>e</sup> s. L'empereur imposait aussi à ses hommes qu'ils adressent chaque dimanche, de façon officielle et en groupe, une prière au vrai Dieu des chrétiens. Il s'était chargé d'enseigner lui-même aux soldats un texte qu'il avait composé en latin (<sup>77</sup>). Lors du concile œcuménique de Nicée, en 325, l'empereur s'adressait régulièrement en latin aux évêques d'Orient réunis. Ses paroles étaient traduites en grec par un interprète (<sup>78</sup>). Lors du même concile, il composait ses discours en latin, puis les donnait à traduire en grec à des interprètes professionnels (<sup>79</sup>). Il ne faudrait toutefois pas conclure trop vite que Constantin ignorait le grec. Après avoir prononcé son discours en latin, il était en effet capable, ajoute la *Vita Constantini* (III, 13), de débattre en grec, μηδὲ … ἀμαθῶς, avec les évêques hellénophones pour tenter de trouver un terrain d'entente (<sup>80</sup>). D'autre part, la même *Vita* (IV, 35) dit que Constantin devait se faire traduire en latin les traités théologiques qu'Eusèbe lui envoyait. Nous voyons donc très bien ici deux situations différentes : le latin comme langue officielle, maîtrisé parfaitement par Constantin, et le grec utilisé dans un contexte de dialogue spontané, mais pas comme langue écrite. Une telle attitude est confirmée par un protocole fragmentaire de procès qui contient quelques phrases prononcées respectivement par l'une des deux parties en cause et par l'empereur (<sup>81</sup>). Constantin s'y adresse, toujours en latin, à une certaine Agrippina, la plaignante, laquelle répond toujours en grec, sans interprète, ce qui implique que les deux parties pouvaient se comprendre. Constantin maîtrisait donc parfaitement le latin, mais n'avait du grec qu'une connaissance orale, qu'il avait probablement acquise lorsqu'il résida en Bithynie avant 305.

Constantinople et Antioche, qui fut aussi occasionnellement résidence impériale (<sup>82</sup>), sont les deux villes de la *Pars Orientis* que Julien a le plus fréquentées. L'une et l'autre possédaient toutes les ressources nécessaires pour lui assurer un

(77) *Vita Constantini* [VC] IV, 19.

(78) EUSÈBE, VC III, 13. Voir aussi SOZOMÈNE, *HE* I, 19, 4.

(79) VC IV, 32. Comme le montre M. Edwards (*The Constantine Circle and the Oration to the Saints*) dans M. EDWARDS - M. GOODMAN - S. PRICE [éd.], *Apologetics in the Roman Empire. Pagans, Jews, and Christians*, Oxford, 1999, p. 251-275, spéc. 254-255), l'*Oratio ad Sanctorum coetum*, allocution qu'Eusèbe a reproduite à la fin de la *Vie de Constantin*, a bien été composée en latin, puis traduite en grec.

(80) HAHN, *op. cit.* [n. 51], p. 701-702.

(81) C. THEOD. 8, 15, 1 [sans date] (S. CORCORAN, *The Empire of the Tetrarchs. Imperial Pronouncements and Government AD 284-324*, Oxford, 1996, n° 5, p. 259-260), étudié par M. BIANCHINI, *L'imperatore Costantino e una certa Agrippina. Riflessioni su CTh. 8.15.1* dans *Sodalitas. Scritti in onore di Antonio Guarino*, III, Naples, 1984, p. 1191-1206. Sur l'utilisation des langues devant les tribunaux, M. KASER, *Zivilprozessrecht*, Munich, 1966, p. 446 et n. 19.

(82) Constantin résida à Antioche (LIBANIOS, *Or. XI*, 180) ainsi que Gallus.

enseignement de latin. Julien résida aussi dans l'ancienne capitale de Dioclétien, Nicomédie, à la fin de 348. Dès 290, Lactance, originaire de Sicca Veneria (aujourd'hui Le Kef, en Tunisie), fut appelé à Nicomédie par Dioclétien pour y enseigner la langue de Rome<sup>(83)</sup>. Il y trouva peu d'élèves, dit saint Jérôme<sup>(84)</sup>, car le latin n'était pas à l'honneur dans cette ville, restée grecque. D'autres professeurs de latin étaient pourtant présents à Nicomédie. Un certain Flavius ou Fabius<sup>(85)</sup>, grammairien latin d'Afrique lui aussi, y fut appelé par Dioclétien, à la fin du III<sup>e</sup> s. Une fois fondée, Constantinople poursuivit cette tradition. À en juger d'après le nombre de grammairiens latins présents durant le IV<sup>e</sup> s. dans la «nouvelle Rome»<sup>(86)</sup>, nous n'avons aucune raison de douter que les hellénophones pussent recevoir dans cette ville une instruction latine complète<sup>(87)</sup>. L'oncle maternel d'Ausone, Aemilius Magnus Arborius, qui faisait la fierté de la famille du poète bordelais, fut appelé, après 324, comme *rhetor Latinus* à Constantinople, où il enseigna jusqu'en 330, sans doute pour y être le précepteur d'un fils de Constantin<sup>(88)</sup>. C'est là qu'il mourut. Même si les informations à leur sujet sont fragmentaires, nous savons qu'en 358 enseignaient à Constantinople deux grammairiens latins, Evanthius<sup>(89)</sup> et Chrestus<sup>(90)</sup>. L'*Ars grammatica* de Flavius Sosipater Charisius<sup>(91)</sup>, dédiée à Julien<sup>(92)</sup>, a selon toute vraisemblance

(83) LACTANCE, *Diuinae Institutiones* V, 2 (CSEL, XIX/1, p. 403 Brandt).

(84) JÉRÔME, *De urbris illustribus* 80. Voir BARDY, *Question op. cit.* [n. 11], p. 129 et *La culture latine dans l'Orient chrétien au IV<sup>e</sup> s.* dans Irénikon 14, 1937, p. 316.

(85) R. A. KASTER, *Guardians of Language. The Grammarians and Society in Late Antiquity*, Berkely-Los Angeles-Londres, 1988, n° 61, p. 285-286.

(86) Il suffit de parcourir l'appendice 5 de l'ouvrage de Kaster pour s'apercevoir que le latin est bien représenté parmi les grammairiens présents à Constantinople. Voir H. PETERSMANN, *Die Urbanisierung des römischen Reiches im Lichte der lateinischen Sprache* dans *Gymnasium* 96, 1989, p. 411.

(87) JEAN CHRYSOSTOME, *Aduersus oppugnatores uitae monasticae* III, 12 (PG, 47, 368) ; GRÉGOIRE DE NYSSE, *Epist.* 14, 6-9.

(88) AUSONE, *Parentalia* 3 (cf. le commentaire de M. Lolli [Bruxelles, 1997], p. 74) et Prof. 16. Voir PLRE, *Aemilius Magnus Arborius* (4), p. 98-99 et W.-L. LIEBERMANN, art. *Arborius* dans *Der Neue Pauly*, I, p. 975 ; R. P. H. GREEN, *Prosopographical Notes on the Family and Friends of Ausonius* dans *BICS* 25, 1978, p. 20-21 et H. SIVAN, *A Forerunner of Ausonius : Notes on Aemilius Magnus Arborius, Ausonius'Uncle* dans *AHB* 2, 1988, p. 145-149.

(89) KASTER, *op. cit.* [n. 85], n° 54, p. 278-279. Source : JÉRÔME, *Chronique CCLXXXIV Olymp. XXI* (p. 241 Helm [GCS, *Eusebius*, VII]).

(90) KASTER, *op. cit.* [n. 85], n° 27, p. 253. Les mss sont hésitants sur la graphie du nom (B porte *Charistus*, corrigé en *Charisius* par Usener). Kaster (*op. cit.* [n. 85], p. 393-394) est partagé.

(91) KASTER, *op. cit.* [n. 85], n° 200, p. 392-394.

(92) En 545-6 Barwick, on trouve *magnus...* *Iulianus...* *Augustus* comme exemple grammatical. Voir KASTER, *op. cit.* [n. 85], p. 393.

été rédigée pour des hellénophones<sup>(93)</sup>, sans doute durant le court règne de l'empereur, à Antioche ou à Constantinople<sup>(94)</sup>. L'ouvrage grammatical de Diomède, composé probablement un peu plus tard, vers 370-380, aurait aussi la même destination, mais se situerait à un niveau plus élevé que celui de Charisius<sup>(95)</sup>. Dosithée<sup>(96)</sup> composa, sans doute durant la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> s., une *Ars grammatica* en latin, avec une traduction grecque juxtalinéaire<sup>(97)</sup>. Ce manuel était aussi destiné à des hellénophones apprenant le latin<sup>(98)</sup>. Les données biographiques manquent à propos de ce grammairien. On ignore la ville où se situe son activité, mais on a supposé qu'il était un hellénophone originaire d'Asie Mineure<sup>(99)</sup>. B. Baldwin<sup>(100)</sup> a même suggéré qu'il était une connaissance de l'empereur Julien et qu'il serait le destinataire de la lettre 200 Bidez. Cette hypothèse ne paraît toutefois pas fondée, car l'authenticité de ce texte est douteuse. Quoi qu'il en soit, des œuvres latines circulent à Constantinople dès la fin du IV<sup>e</sup> s. On sait qu'un érudit nommé Crispus Salustius, qui travailla sur Apulée d'abord à Rome, en 395, se trouvait à Constantinople deux ans plus tard<sup>(101)</sup>. Parti à la fin de ses études pour Constantinople, peut-être pour y occuper un poste officiel, il emporta avec lui son manuscrit d'Apulée<sup>(102)</sup>.

Constantinople ne fut pas l'unique foyer de la culture latine à l'Est. L'importance du latin à Antioche est tout aussi claire, peut-être même davantage. Si l'on considère le grand nombre d'auteurs originaires de cette ville qui écrivent en

(93) D. M. SCHENKEVELD, *Charisius and Diomedes writing a Latin Grammar for Greeks* dans L. BASSET et alii (éd.), *Bilinguisme et terminologie grammaticale gréco-latine*, Louvain-Paris, 2007, p. 181-189.

(94) Ce sont les conclusions auxquelles est parvenu J. URIA VARELA, *What can we learn from Place-Names in Charisius' 'Ars grammatica'*? dans I. TAIFACOS (éd.), *The Origins of European Scholarship. The Cyprus Millennium International Conference*, Stuttgart, 2005, p. 99-107.

(95) SCHENKEVELD, *op. cit.* [n. 93], p. 187.

(96) KASTER, *op. cit.* [n. 85], n° 53, p. 278.

(97) G. BONNET, *Glose ou traduction? La version grecque de l'Ars grammatica de Dosithée* dans L. BASSET et alii (éd.), *op. cit.* [n. 93], p. 191-199.

(98) M. LENOBLE - P. SWIGGERS - A. WOUTERS, *L'enseignement grammatical entre latin et grec : le manuel de Dosithée* dans P. DESMET et alii (éd.), *The History of Linguistic and Grammatical Praxis. Proceedings of the XIth International Colloquium of the Studienkreis «Geschichte der Sprachwissenschaft»* (Leuven, 2nd - 4th July, 1998), Louvain-Paris, 2000, p. 3-22 (spéc. la conclusion p. 19).

(99) KASTER, *op. cit.* [n. 85], p. 278.

(100) *Some addenda to the Prosopography of the Later Roman Empire* dans *Historia* 25, 1976, p. 119. Kaster (*op. cit.* [n. 85], p. 278) ne croit pas à cette identification.

(101) *PLRE*, I, p. 800. Pour d'autres exemples de textes latins copiés à Constantinople, N. HORSFALL, *Trasmissione del latino a Costantinopoli : ritorno dei testi in patria* dans *Messana* 16, 1993, p. 85 et n. 6.

(102) J. HAIG GAISSER, *The Fortunes of Apuleius and the Golden Ass. A Study in Transmission and Reception*, Princeton-Oxford, 2008, p. 45-46.

latin, on ne peut nier que la langue de Rome constitue une réalité importante dans la cité syrienne<sup>(103)</sup>. Mais ce n'est pas tout. Dans la vie officielle, le latin y fut déjà utilisé par Dioclétien dans son *Consistorium* pour répondre à un discours d'un certain Sabinus, qui s'était adressé à lui en grec<sup>(104)</sup>. Lors de l'entrée en charge de Julien, le 1<sup>er</sup> janvier 363, les panégyriques prononcés en son honneur commencèrent par un discours en latin, puis se poursuivirent en grec (Libanios, *Or. I [Autobiographie]*, 127 [I, 144 F.]). La situation à Antioche est bien illustrée par le témoignage de Libanios<sup>(105)</sup>, qui fait profession de ne pas connaître le latin<sup>(106)</sup>. Le rhéteur avoue devoir recourir aux services d'un traducteur lorsqu'il doit écrire une lettre en latin<sup>(107)</sup>. Son *Autobiographie* montre que le latin est lié à la richesse et à la puissance (214 [I, 178 F.]). Elle atteste (255 [I, 193 F.]) en outre qu'une chaire de latin fut instaurée à Antioche en 387 pour un maître τῆς ἐτέρας φωνῆς. Cette innovation, attribuée à un préfet de la ville dont le nom n'est pas mentionné, est ressentie par Libanios comme une attaque personnelle (*Or. I [Autobiographie]*, 255 [I, 193, 6 F.]). La présence de ce rhéteur latin est confirmée par le discours 58 (21-22 [IV, 191-192 F.]), où Libanios prend la défense d'un pédagogue qui avait été ridiculisé par ses élèves<sup>(108)</sup>. L'étude du latin dans la *Pars Orientis* était étroitement liée à celle du droit<sup>(109)</sup>, car des connaissances en latin étaient nécessaires pour accéder aux écoles de droit romain, même si l'on ne peut exclure que certains enseignements dans ce domai-

(103) GEIGER, *op. cit.* [n. 37], p. 613-616.

(104) *CJ* 10, 48, 2 (CORCOVAN, *op. cit.* [n. 81], n° 1, p. 254-255), étudié par M. BIANCHINI, *Per l'interpretazione di CI. 10.48.2* dans *Labeo* 21, 1975, p. 333-342.

(105) Les passages les plus intéressants sont les suivants : *Or. I*, 214, 234 et 255 ; XVIII, 21 ; XXXVIII, 6 ; XLIII, 4-5 ; LVIII, 21-22 ; LXII, 13 ; *Epist.* 363 (cf. P. WOLF, *Vom Schulwesen der Spätantike. Studien zu Libanios*, Baden-Baden, 1952, p. 53-54). Dans une lettre adressée en 356-357 (*Epist.* 539 [traduction dans mon livre *Le latin dans le monde grec. Recherches sur la diffusion de la langue et des lettres latines dans les provinces hellénophones de l'Empire romain*, Bruxelles, 1997, p. 176]), Libanios demande à l'un de ses anciens élèves, Olympios, qui séjournait alors à Rome, de revenir à Antioche afin d'y enseigner le latin (cf. O. SEECK, *Die Briefe des Libanius zeitlich geordnet*, Leipzig, 1906, p. 223). Ce texte montre comment la formation en langue latine peut ouvrir la voie au barreau.

(106) *Or. XII*, 92 et *Epist.* 951 (vers 390) [XI, 90 F.]. Voir CRISCUOLO, *op. cit.* [n. 51], p. 160-162 ; J. H. W. G. LIEBESCHUETZ, *Antioch. City and Imperial Administration in the Later Roman Empire*, Oxford, 1972, p. 247-248 ; S. N. C. LIEU, *Libanius and Higher Education at Antioch* dans I. SANDWELL - J. HUSKINSON (éd.), *Culture and Society in Later Roman Antioch*, Oxford, 2004, p. 13-23.

(107) *Epist.* 434 (à Thémistios).

(108) Traduction dans A.-J. FESTUGIÈRE, *Antioche païenne et chrétienne. Libanius, Chrysostome et les moines de Syrie*, Paris, 1959, p. 467-475 (471-472).

(109) M. Th. FÖGEN, *Diritto bizantino in lingua latina* dans *Index* 23, 1995, p. 252-254 et, plus généralement, F. MILLAR, *Rome, the Greek World, and the East*, II (*Government, Society, and Culture in the Roman Empire*). Edited by H. M. COTTON and G. M. ROGERS, Chapel Hill-Londres, 2004, p. 459-464.

ne fussent dispensés en grec. Beaucoup d'étudiants allaient parfaire leurs connaissances juridiques à Beyrouth ou à Rome (<sup>110</sup>). Ce qui reste difficile à établir, c'est l'étendue des connaissances exigées de ces futurs juristes. Les vestiges papyrologiques scolaires d'Égypte pourraient permettre de s'en faire une idée, mais ces données sont-elles transposables en dehors du pays du Nil ? C'est une question que R. Criboire s'est récemment posée (<sup>111</sup>). Elle pense que les vestiges papyrologiques montrent que seules des connaissances rudimentaires étaient requises et que les étudiants voulant entrer dans une école de droit devaient seulement savoir *lire* le latin. Il est vrai que les *Hermeneumata Pseudodositheana*, qui étaient largement diffusés dans l'Orient grec comme méthode d'apprentissage rapide et efficace du latin à l'intention des futurs fonctionnaires, insistent beaucoup sur la pratique orale de la langue (<sup>112</sup>).

5. L'œuvre de Julien. — Il est vain de vouloir chercher dans le grec de Julien des influences du latin qui prouveraient sa connaissance de la langue de Rome. Soucieux d'écrire un grec pur, comme l'avaient déjà été les représentants de la Seconde Sophistique, Julien bannit de sa langue toute influence extérieure, même s'il ne fait pas preuve à cet égard d'un rigorisme comparable à celui de son maître Libanios. On a bien trouvé quelques latinismes, mais rien de vraiment probant (<sup>113</sup>). Dans la lettre 107 (378 B), Julien utilise l'emprunt au latin ὄ votá-

(110) LIBANIOS, *Or. I*, 214 ; II, 43-44 ; XL, 5 et 7 ; XLIII, 4-5 ; XLVIII, 22-23, 25, 28 ; XLIX, 27 ; LXII, 21-23 ; *Epist.* 10 ; 339, 6 ; 652 ; 951. Voir FESTUGIÈRE, *op. cit.* [n. 108], p. 92-94.

(111) *Higher Education in Early Byzantine Egypt : Rhetoric, Latin, and the Law* dans R. S. BAGNALL (éd.), *Egypt in the Byzantine World : A.D. 300-700*, Cambridge, 2007, p. 47-66 (spéc. p. 58-63) et *Latin Literacy in Egypt*, dont l'auteure a eu l'amabilité de m'adresser une copie.

(112) E. TAGLIAFERRO, *Gli Hermeneumata. Testi scolastici di età imperiale tra innovazione e conservazione* dans M. S. CELENTANO (éd.), *Ars/Techne. Il manuale tecnico nelle civiltà greca e romana. Atti del convegno internazionale università 'G. d' Annunzio' di Chieti - Pescara 29 - 30 ottobre 2001*, Alessandria, 2003, p. 51-77. Les préfaces de ces manuels insistent sur le maniement oral de la langue (διαλέγεσθαι - loqui) comme objectif à atteindre (voir ma contribution, *L'enseignement du latin comme L<sup>2</sup> dans la Pars Orientis de l'Empire romain : les Hermeneumata Pseudodositheana* dans Fr. BELLANDI - R. FERRI [éd.], *Aspetti della scuola nel mondo romano*, Amsterdam, 2008, p. 92 et R. FERRI, *Il latino dei Colloquia scholica*, *ibid.*, p. 112).

(113) Dans la lettre aux Athéniens (284 D), écrite au moment où il venait de quitter la Gaule, mais se trouvait encore en Occident, on a voulu voir dans où ὅδα οὗτον une réminiscence inconsciente de l'usage latin de *nescio quis*. En outre, dans son étude sur la syntaxe de l'empereur Julien (Lille-Paris, 1922), F. Boulenger a signalé quelques traits qui pourraient être des interférences du latin : neutralisation de l'opposition parfait-aoriste, infinitifs après les verbes de perception, τε employé à la manière de *-que*, opposition neutralisée entre οὐδέ et οὐτε. Mais, comme le fait remarquer J. Bouffartigue (*op. cit.* [n. 8], p. 501), il s'agit de «phénomènes de mimétisme entre deux langues en contact étroit».

οῖος (*notarius*), connu par les papyrus et les inscriptions. Dans un rescrit aux Édesséniens (lettre 115 Bidez, 424 D) et dans un autre adressé à la communauté juive, dont l'authenticité est toutefois contestée (lettre 204 Bidez-Cumont, 397 A), sont employés des mots latins translittérés en lettres grecques : ποίβατα, βρέβια, σκρίνια. La date de la lettre 114 Bidez (438 C), aux Bostréniens, est donnée selon l'usage romain : ἐδόθη τῇ τῶν καλανδῶν Αὔγούστ(ων) (¹¹⁴). De même, dans la lettre 84 Bidez (430 C), à Arsace, grand prêtre de la Galatie, les mesures sont données selon l'usage romain : τρισμυρίους μοδίους, mot qui apparaît aussi dans le *Misopogon* (369 B) avec une remarque disant que «c'est le terme qu'on emploie désormais sur le plan national» (¹¹⁵). Ces données, si elles sont le signe de l'importance du latin dans la vie administrative dans la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> s., ne prouvent pas que Julien avait une connaissance solide du latin. Elles sont simplement conformes aux usages de ce temps, comme peuvent l'être aujourd'hui des emprunts à l'anglais. En revanche, ce que dit Julien du latin est très intéressant. Une remarque métalinguistique que l'on trouve dans le second éloge de Constance (71 D-72 A) me paraît prouver que Julien a bien suivi un enseignement de grammaire latine. Il s'agit d'une question orthographique touchant le mot 'Ενετοί et d'une remarque de phonétique relative au son «ou».

'Ενετοί δὲ οἵμαι τὸ πρόσθεν ώνομάζοντο· νῦν δὲ ἥδη 'Ρωμαίων τὰς πόλεις ἔχοντων τὸ μὲν ἐξ ἀρχῆς ὄνομα σώζουσι βραχεία προσθήκῃ γράμματος ἐν ἀρχῇ τῆς ἐπωνυμίας· ἔστι δὲ αὐτοῦ σύμβολον χαρακτήρ εἰς, ὄνομάζουσι δὲ αὐτὸν "ού", καὶ χρῶνται ἀντὶ τοῦ βῆτα πολλάκις προσπνεύσεως οἴμαι τινὸς ἔνεκα καὶ ιδιότητος τῆς γλώττης.

«jadis, on les appelait, je crois, Hénètes ; et aujourd'hui même que les Romains occupent leurs villes, ils conservent leur nom primitif avec la légère addition d'une lettre au début du mot : elle a pour marque un caractère unique qu'ils nomment «ou» et dont ils se servent souvent au lieu de bêta, à cause, je pense, d'une sorte d'aspiration particulière à leur langue» (¹¹⁶).

Julien emploie dans ce passage un terme grammatical très rare πρόσπνευσις («aspiration»), que l'on ne trouve que chez des spécialistes de la langue, comme les Scholies à Denys le Thrace. La présence du οἴμαι après ce mot montre que Julien utilise une information de seconde main. De surcroît, l'exemple cité par Julien est utilisé par les grammairiens pour montrer la « parenté » du latin et de l'éolien (¹¹⁷). Julien reproduit sans doute ici des éléments d'une leçon de gram-

(¹¹⁴) Même usage dans les lettres 108 et 112 Bidez, à Ecdicius, préfet d'Égypte (432 B et 376 A-C).

(¹¹⁵) BOUFFARTIGUE, *op. cit.* [n. 8], p. 662.

(¹¹⁶) Trad. J. BIDEZ.

(¹¹⁷) Voir les références dans F. BIVILLE, *Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique*, Louvain-Paris, 1990, p. 81-82.

maire latine portant sur l'alphabet. La remarque de Julien est du reste tout à fait pertinente et correspond à l'état du latin au IV<sup>e</sup> s. tel que l'on peut le voir dans la langue des papyrus de l'époque (οὐτιάριος/βικάριος ou encore Φλάονιος/Φλάβιος). Elle montre que la transformation de la semi-voyelle [u] et de la labiale sonore [b] en la même fricative bilabiale sonore était réalisée dans le latin du IV<sup>e</sup> s. (*uestis* se transcrit dans les papyrus βέστη) (118). Il est peu vraisemblable qu'une telle observation puisse émaner de quelqu'un qui n'aurait qu'une connaissance superficielle de la langue concernée, acquise simplement par les contacts quotidiens.

Nous n'avons pas de textes de Julien en latin, mais Ammien Marcellin mentionne des discours qu'il aurait prononcés dans cette langue devant ses soldats. On en dénombre six, qui s'échelonnent de 357 à 363 (119). S'il ne fait pas l'ombre d'un doute que ces textes ont été réélaborés, selon un usage tout à fait courant chez les historiens antiques, il n'y a aucune raison de douter de leur historicité, même si le latin de Julien n'est pas marqué stylistiquement. Ammien Marcellin les connaît probablement de première main pour les avoir lui-même entendus, tout au moins certains d'entre eux. L'historien reproduit aussi une longue lettre, introduite par ces mots : *erat autem litterarum sensus huiusmodi* (XX, 8, 4) (120).

On doit aussi mentionner les lois, édits et rescrits en langue latine conservés sous le nom de Julien (121). Ces textes, qui ne sont bien entendu pas de sa main, rappellent qu'en tant qu'empereur romain il se trouvait à la tête de l'administration impériale, laquelle se servait majoritairement du latin comme langue officielle, surtout depuis les Tétrarques (122). Même si ces documents officiels ont été rédigés par les fonctionnaires de la chancellerie impériale, il est évident que Julien, comme responsable de l'administration et de l'armée, a dû être régulièrement confronté par ce biais avec la langue latine (123).

(118) A. TRAINA, *L'alfabeto e la pronunzia del latino*, 5<sup>e</sup> éd., Bologne, 2002, p. 47.

(119) SÁNCHEZ-OSTIZ, *op. cit.* [n. 36], p. 304.

(120) On mentionnera, pour mémoire, la présence dans l'ouvrage de Facundus, évêque d'Hermiane en Afrique du Nord, *Pro defensione trium capitulorum*, rédigé sous Justinien entre 546 et 551, de fragments d'une lettre de Julien à l'évêque hérétique Photin de Sirmium (cf. B. K. WEIS, *Julian. Briefe*, Munich, 1973, n° 30, p. 86-88). Il s'agit incontestablement d'une traduction.

(121) BIDEZ-CUMONT (éd.), *op. cit.* [n. 13], n° 47, 61b, 63, 64a, 65b, 66, 67, 68, 70, 71, 72a, 74, 76, 77, 99, 113a et b, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 126a-d, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 137a et b, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 150.

(122) B. ADAMIK, *Offizielle Kommunikationssystem und Romanisierung* dans C. ARIAS ABELLÁN (éd.), *Latin vulgaire-latin tardif VII. Actes du VII<sup>me</sup> Colloque international sur le latin vulgaire et tardif* (Séville, 2-6 septembre 2003), Séville, 2006, p. 17-29.

(123) DION CASSIUS LXXII, 5 ; LXXV, 2. Sur le latin comme langue officielle de l'armée, KAIMIO, *op. cit.* [n. 20], p. 153-162. Voir toutefois ADAMS, *op. cit.* [n. 23], p. 599-600, 608 et 760-761, qui montre que le latin n'était pas la langue officielle de l'armée.

Si Julien est capable de manier le latin, il semble méconnaître la littérature latine. G. Rochefort estime à vingt-deux les écrivains latins connus et utilisés par Julien (<sup>124</sup>). Cette estimation est probablement exagérée. En réalité, Julien ne mentionne que deux auteurs latins, Cicéron et César (<sup>125</sup>). Et encore Cicéron n'est-il pas cité pour des ouvrages littéraires (<sup>126</sup>), mais pour sa verrue, que Julien attribue du reste faussement à l'orateur lui-même et non à l'un de ses ancêtres. Julien a-t-il lu le *Bellum Gallicum* de César ? C'est difficile à dire (<sup>127</sup>), mais on ne peut exclure cette possibilité. «Julien savait assez de latin», écrit J. Bidez, «pour consulter à l'occasion les *Commentaires* de César sur sa guerre des Gaules» (<sup>128</sup>). La description de Besançon dans la lettre au philosophe Maximos (26 Bidez) n'est toutefois pas une preuve du contact direct avec l'œuvre de César, car il s'agit d'un tableau tout à fait conventionnel. Doit-on s'étonner de cette relative méconnaissance de la littérature latine ? Pas le moins du monde. Elle constitue peut-être même une preuve du fait que Julien aurait étudié le latin dans la *Pars Orientis*, car l'enseignement de langue latine qui y était dispensé faisait peu de place à la littérature (<sup>129</sup>).

6. Conclusion. — Les données réunies ici me paraissent suffisantes pour conduire à la conclusion que Julien avait une connaissance orale du latin plus qu'écrite, acquise à la suite d'un enseignement reçu dans la *Pars Orientis*, sans doute à Constantinople. Le milieu familial a-t-il joué un rôle dans cet apprentissage ? Peut-être, mais il ne fut pas déterminant. Le facteur essentiel fut sans doute la tradition héritée de Constantin et de Constance II (<sup>130</sup>), que Libanios accuse d'avoir bureaucratisé – c'est-à-dire romanisé – l'Empire (<sup>131</sup>). Quelle

(124) REG 75, 1962, p. xxii-xxiii et REL 40, 1962, p. 51-52.

(125) *Or.* 3, 83 C ; *Caes.* 308 D ; 320 A - 322 C ; 323 B-C ; 324 A ; 325 D ; 328 A ; 329 B ; 331 C - 332 B ; 332 D ; *c. Gall.* 218 B. Sur les sources latines possibles des *Caesares*, BALDWIN, *op. cit.* [n. 5], p. 454.

(126) *Misopogon* 339 C.

(127) *Contra* : BOUFFARTIGUE, *op. cit.* [n. 8], p. 409-441. *Pro* : G. W. BOWERSOCK, *Julian the Apostate*, Londres, 1978, p. 36 et P. ATHANASSIDI-FOWDEN, *Julian and Hellenism. An Intellectual Biography*, Oxford, 1981, p. 55 en se fondant sur *Or.* 2, 123 D-124 D et *Epist.* 26 (414 C). Il est difficile de dire si la bibliothèque de Julien contenait des œuvres latines. O. V. Volkoff (*Un empereur romain d'Orient bibliophile* dans LÉC 48, 1980, p. 139) suppose qu'elle contenait les poètes Prudence et Virgile, les historiens César, Florus, Justin, Cornélius Népos, Quinte Curce, Suétone et Tacite ainsi que d'autres auteurs comme Apulée, Caton l'Ancien, Pline l'Ancien et Pline le Jeune.

(128) *Op. cit.* [n. 6], p. 132.

(129) U. GÄRTNER, *Quintus Smyrnaeus und die Aeneis. Zur Nachwirkung Vergils in der griechischen Literatur der Kaiserzeit*, Munich, 2005, p. 13-22.

(130) DAGRON, *Origines op. cit.* [n. 7], p. 39.

(131) DAGRON, *Empire op. cit.* [n. 52], p. 71. Il faut toutefois noter que l'existence d'une politique linguistique agressive visant à substituer le latin au grec dans l'adminis-

qu'ait été l'admiration qu'il éprouvait pour son maître Libanios, Julien ne pouvait calquer ses choix linguistiques sur les siens. Si l'ignorance de l'έτέρα φωνή pouvait ne pas être une entrave pour jouer un rôle politique au sein des élites locales d'une cité grecque, même importante, comme le montre la carrière de l'oncle maternel de Libanios, Phasganios (<sup>132</sup>), il en va tout autrement pour quelqu'un dont l'activité se situait sur un plan plus élevé, dans la sphère des dirigeants de l'Empire. Le latin est la langue officielle de l'État. Julien distingue en sa personne le philosophe et le souverain (<sup>133</sup>).

Le latin fut pour Julien une langue vivante, qu'il a pratiquée durant plusieurs années et qui aura une importance durant les trois phases essentielles dans sa vie : durant sa formation à Constantinople, lorsqu'il était César, en Gaule, entre 355 et 361, défendant l'Empire contre les Germains, et lors de son acclamation comme Auguste par ses troupes, à Paris, en 360. Il n'est pas possible de préciser la nature exacte de l'enseignement de langue latine reçu par le jeune prince. On peut supposer qu'il s'agit d'un cursus standard qui présentait des caractéristiques analogues à celui connu grâce aux vestiges papyrologiques et aux *Hermeneumata Pseudositheana*. Tourné vers la pratique de la langue, cet enseignement conduisait à une maîtrise orale du latin et n'abordait guère la littérature (<sup>134</sup>).

La connaissance d'une langue étrangère compte plusieurs degrés : du déchiffrement, aidé d'un lexique, à la lecture courante, pour l'écrit, des échanges verbaux purement pratiques à la rhétorique, pour l'oral (<sup>135</sup>). Où situer le bilinguisme de Julien ? Il n'atteignit certainement pas l'idéal du polyglotte, qui suppose la pratique courante de la langue étrangère à tous les niveaux de langage. Sa maî-

tration impériale de la *Pars Orientis*, dont Dioclétien et ses successeurs auraient été à l'origine, a été exagérée. Voir ADAMS, *op. cit.* [n. 23], p. 635-637 et p. 757-758 et B. ADAMIK, *Sprachpolitik im Römischen Reich. Zur Frage einer angenommenen Sprachpolitischen Reform unter der Tetrarchie* (à paraître).

(132) Phasganios ignorait le latin et devait à certaines occasions s'entretenir avec les hauts fonctionnaires romains par l'entremise d'interprètes (LIBANIOS, *Or. XLIX*, 29 [III, 466, 2-6 F.]). Libanios (*Autobiographie* 156) mentionne aussi un rhéteur rival, Eubulus (2) (*PLRE*, I, p. 287), qui devait s'entretenir δι' ἐργηνέως πιστοῦ avec Festus (3) (*PLRE*, I, p. 334-335), gouverneur de Syrie, qui ignorait la langue grecque.

(133) DAGRON, *Empire op. cit.* [n. 52], p. 65-74.

(134) Je renvoie à ma contribution *L'enseignement du latin dans la partie hellénophone de l'Empire romain : objectifs et méthodes* dans Á. SÁNCHEZ-OSTIZ - J. B. TORRES GUERRA - R. MARTÍNEZ (éd.), *op. cit.* [n. 36], p. 47-63.

(135) J. den Boeft (*Ammianus graecissans ?* dans J. DEN BOEFT - D. DEN HENGST - H. C. TEITLER (éd.), *Cognitio Gestorum. The Historiographic Art of Ammianus Marcellinus*, Amsterdam, 1992, p. 11-12) distingue deux pôles : « functional bilingualism » (connaissance minimaliste) et « ambilingualism » (maîtrise parfaite des deux langues) entre lesquels on trouve d'autres degrés du bilinguisme : « balanced bilingualism » (compétence équilibrée, pas nécessairement élevée) et « dominant bilingualism » (meilleure compétence dans une langue que dans l'autre).

trise du latin n'est pas non plus à situer à l'autre bout, qui implique une connaissance purement passive de la langue seconde. Le bilinguisme de Julien peut être présenté par contraste avec celui de Constantin. Julien fut bilingue à dominance grecque<sup>(136)</sup>, contrairement à Constantin, qui fut bilingue à dominance latine<sup>(137)</sup>. Ce type de bilinguisme «déséquilibré» («dominant bilingualism») est bien le propre d'un monde où les deux *partes* de l'Empire s'écartent de plus en plus l'une de l'autre. Il s'oppose au «bilinguisme équilibré» («balanced bilingualism») des empereurs des générations précédentes<sup>(138)</sup>, surtout les Antonins<sup>(139)</sup>. C'est sous leur règne en effet que la collaboration entre les deux cultures fut la plus intense. À partir d'Hadrien, la plupart des empereurs connaissent le grec<sup>(140)</sup>.

Le bilinguisme de Julien correspond donc parfaitement à la formation des empereurs du IV<sup>e</sup> s. et au cadre sociolinguistique dans lequel se développe le bilinguisme de la *Pars Orientis*: le latin s'enseigne, s'étudie et se pratique pour des raisons liées à la vie officielle, tandis que le grec est la langue de la vie de tous les jours<sup>(141)</sup> et de la littérature. En définitive, Julien, loin de constituer une exception<sup>(142)</sup>, est une figure représentative de son temps. Il se situe à mi-chemin entre Libanios et Thémistios, qui tournent sciemment le dos à la romanisation, et

(136) J. DEN BOEFT, *op. cit.* [n. 135], p. 12 pense qu'Ammien Marcellin était «dominant in Greek».

(137) D'après Praxagoras d'Athènes (219 T 1 [2] Jacoby), Constantin fut envoyé par son père à la cour de Dioclétien, si bien qu'il a pu étudier le grec assez jeune.

(138) À en croire Suétone (*Auguste* 89), Auguste ne connaissait toutefois pas suffisamment le grec pour pouvoir s'exprimer couramment dans cette langue. Voir KAIMIO, *op. cit.* [n. 20], p. 131-132 et M. DUBUSSON, *Le grec d'Auguste : notes pour un réexamen* dans P. DEFOSSE (éd.), *Hommages à Carl Deroux*, II, Bruxelles, 2002, p. 152-163. Quant à Tibère, le biographe le dit *sermone Graeco ... promptus et facilis* (Tibère 71), mais son purisme l'empêchait d'utiliser le grec dans toutes les occasions, spécialement au Sénat (cf. KAIMIO, *op. cit.* [n. 20], p. 132-133). Claude incarne, pour sa part, l'équilibre entre le latin et le grec (cf. KAIMIO, *op. cit.* [n. 20], p. 134).

(139) Eutrope (VIII, 7, 2) qualifie Hadrien de *facundissimus Latino sermone, Graeco eruditissimus*. Dion Cassius (LXIX, 3, 1) le dit φύσει ... φιλόλογος ἐν ἔκατέρᾳ τῇ γλώσσῃ.

(140) KAIMIO, *op. cit.* [n. 20], p. 143.

(141) Dans un passage où il dit que les Galates parlent la même langue que les Trévires (cf. J. SOFER, *Das Hieronymuszeugnis über die Sprachen der Galater und Treverer* dans WS 54, 1937, p. 151-152 et MILLAR, *Local Cultures* *op. cit.* [n. 24], p. 130), saint Jérôme (*Comm. In epist. Ad Galat.* II, 3 [PL, 26, 357]) dit : *excepto sermone Graeco, quo omnis Oriens loquitur*.

(142) BARDY, *Question* *op. cit.* [n. 11], p. 125. C. R. Trahman (*The Attitude of the Roman Administration toward Latin and Greek* dans CB 27, 1951, p. 53) fait aussi de Julien une exception : «in the fourth century Constantine and his successors – except for Julian, whose brief reign was characterized by its Hellenic spirit – continued to maintain the prestige of Latin as the official language».

Ammien Marcellin (<sup>143</sup>) et Cladien (<sup>144</sup>), qui, bien qu'originaires de la *Pars Orientis*, écrivent en latin. Sa connaissance des deux langues de l'*Imperium Romanum* montre qu'il fut bien un trait d'union – sans doute un des derniers – entre les deux *partes* de l'Empire.

*Université de Liège.*

Bruno ROCHETTE.

(143) XXXI, 16, 9 (*miles quondam et Graecus*). Cf. *supra* n. 136.

(144) *Carmina minora*, 41, 13-14 (*Romanos bibimus primum te consule fontes / et Latiae cessit Graia Thalia togae*).